

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 16 février 2017

Présents : Mesdames et Messieurs Philippe CAMACHO, Claude BERTHELOT, Mireille COMBES, Edith CORDELETTE, Daniel DELAHAYE, Annie GOURLE, Patrick HUARD, Gérard LECLERCQ, Sylvie LEDOUX, Sylvie LEGER, Bernard MARTELL, Alain QUEVREUX, Véronique SERYLO.

Absents ayant donné pouvoir : Thierry ROY à Patrick HUARD et Hélène REDON à Annie GOURLE.

Monsieur Claude BERTHELOT, assisté de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

- Entendu Monsieur le Maire qui expose que la loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) prévoit que la communauté d'agglomération qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose. Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal cette compétence qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. En conséquence, le conseil municipal a **Décidé à l'unanimité** de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.
- **Décidé à l'unanimité** d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour les nouvelles opérations, dans la limite de 65 558,44 euros et s'engage à inscrire cette somme au budget primitif 2017.
- **Entendu** Monsieur le Maire qui informe l'assemblée de l'avancement des travaux du lotissement de l'OPAL. Les logements devraient tous être loués d'ici la fin de l'année 2017. En conséquence, l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école a été annoncée par voie de presse (journal L'UNION). La salle de classe est existante, il faudra par contre prévoir l'achat du mobilier scolaire. Il est donc **décidé, à l'unanimité**, de solliciter une subvention auprès du Préfet au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'acquisition de mobilier scolaire, le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 4 957,35 euros HT.
- **Entendu** Monsieur le Maire qui rappelle à l'assemblée que l'aménagement d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les établissements recevant du public (ERP) est obligatoire. Suite au contrôle réalisé à la demande du Préfet, il convient de réaliser différents travaux à la salle du Marais : aménagement de l'entrée extérieure en pavés avec une pente aux normes afin de supprimer la marche existante et transformation des WC existants pour la réalisation d'un accès aux nouvelles normes. **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention auprès du Préfet au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité et de mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite).
- Questions diverses :
 - La date du prochain débat public à la salle est fixée au jeudi 11 mai 2017 à 19 heures.
 - A la demande de la gendarmerie, une réunion publique « Voisins vigilants » aura lieu le jeudi 23 mars 2017 à 19 heures.
 - Un groupe de travail sur l'aménagement de l'école est constitué comme suit : Philippe CAMACHO, Gérard LECLERCQ, Bernard MARTELL, Annie GOURLE, Mireille COMBES, Daniel DELAHAYE, Edith CORDELETTE, Véronique SERYLO, Alain QUEVREUX, Thierry ROY.

- Une information sera distribuée prochainement concernant les travaux de mise en place de la fibre optique.
- L'association de parents d'élèves organise un défilé dans les rues de Palsy à l'occasion du carnaval le samedi 11 mars après midi.
- Bernard MARTELL explique que la société « API » chargée des livraisons des repas à la cantine assurera deux animations pour les enfants le 29 juin. Le matin, animation « petit déjeuner » et durant le temps de cantine, animation « barbe à papa ».
- La commune de Palsy organise le 16 avril à 20h30, une soirée au monument aux morts à l'occasion de la Grande veillée départementale du souvenir. Un flyer avec les détails de la soirée sera distribué en temps utile.
- Patrick HUARD donne le compte rendu de la dernière réunion du GISR. Les accidents sont en baisse par rapport aux autres années. Un radar pédagogique (indiquant la vitesse des véhicules) sera prochainement installé rue du Petit Longpont pour une durée pouvant aller de 15 jours à un mois.
- Mireille COMBES donne le compte rendu de l'après-midi intergénérationnel qui s'est déroulée le mardi 14 février. Près de 60 personnes étaient réunies pour participer à un mini loto et un goûter qui furent fort appréciés.
- La date du prochain conseil municipal portant essentiellement sur les finances est fixée au mercredi 5 avril 2017 à 19h30.

Aucune autre question diverse n'étant abordée M. le Maire clôture la séance à 20h30.

Pour extrait certifié conforme, le 17 février 2017,

Le Secrétaire de séance,


Claude BERTHELOT



le Maire


Philippe CAMACHO
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 20/02/2017 à 17:41:38
Référence : 00f5527a2e4d1d9b7e747e704672a2e782bf653b